

Institut

SANE

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA

FORMATION CERTIFIANTE INTENSIVE DE

COACH SANE

Dossier d'inscription à renvoyer à
(PAS de courrier recommandé svp) :
Institut de Formation du Potentiel Humain - Alexandra GAÏTELLI
14/16, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

*Au plus tard le 5 octobre 2020
Aucun dossier envoyé par email ne sera accepté.
Tous les champs ci-dessous sont obligatoires*

Nom :

Prénom :

Parrainé par :

Profession exercée :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. personnel :

E-mail :

Adresse de facturation :

- Identique à l'adresse de correspondance
- Autre :
.....

Pour accéder au Cycle de formation, vous devrez :

- Avoir assisté au minimum à un séminaire SANE leadership, ou à une Journée de Transformation Posturale et Neuro Émotionnelle, ou être en suivi de coaching individualisé avec un coach SANE certifié par l'Institut SANE.

Compte tenu du caractère novateur et spécifique du SANE, il est nécessaire que vous puissiez vérifier que cette approche vous convient.

Et idéalement

- Justifier d'une activité professionnelle en qualité de coach ou de professionnel en accompagnement thérapeutique. Dans ce cas, vous devez être en mesure de justifier d'un diplôme d'état d'accompagnement médical ou paramédical ou sinon de l'un des diplômes de PNL ou de Coaching délivré par l'un des organismes de formation suivants :
Active PNL, EFPNL, France PNL, Nam Communication, IFPNL, Institut Paul Pyronnet, Institut Repère, Institut Ressources, Le Dôjô, Ressources & Stratégies.

Tout diplôme obtenu dans un autre organisme de formation fera l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.

Avant le démarrage du cycle de formation, vous devrez :

- Avoir lu le livre le Muscle du Bien Être, en version français Kindle
- Avoir écouté le CD audio en version numérique "Les 12 muscles émotionnels de la Réussite / Éduquer son cerveau au bonheur",
- Avoir visualisé l'intégralité des 52 épisodes du programme de coaching « Devenez Architecte de votre vie »,

Ces supports pédagogiques vous seront offerts et envoyés après validation de votre dossier et règlement de l'intégralité de votre cycle de formation.

1. Formalités de candidature

1.1 Tout candidat qui souhaite s'inscrire à la formation doit s'acquitter des frais de dossier qui couvrent le traitement administratif d'inscription ainsi que l'étude du dossier par le conseil pédagogique. Les frais d'inscription sont fixés à 180 euros (TVA non applicable). Les frais de dossier doivent être envoyés en même temps que le dossier, par chèque, à l'ordre de Institut de Formation du Potentiel Humain.

1.2 Dès réception de l'intégralité des documents constituant le dossier de candidature (dossier téléchargeable et questionnaire qui vous sera envoyé dans un second temps par email à réception du dossier), l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation du Potentiel Humain procédera dans les meilleurs délais à l'étude de l'inscription à la formation. Pour les dossiers envoyés après le 24 juillet 2020, ceux-ci seront traités début septembre, en fonction des places encore disponibles.

A l'issue de l'étude par le conseil pédagogique, un email sera envoyé au candidat pour lui confirmer si son inscription a été ou non retenue.

1.3 L'attention du candidat est attirée sur le fait que tout dossier incomplet ou envoyé par email sera rejeté et que le paiement des frais de dossier ne valide pas automatiquement l'inscription. Dans tous les cas, et quelle que soit la décision retenue concernant la demande d'inscription, les frais de dossiers sont dus et ne sont pas remboursés au candidat.

2. Prix et dates de la formation.

2.1 Les tarifs figurant ci-dessous ont été déterminés pour les formations prévues aux dates figurant au paragraphe 2.2 ci-après. Institut de Formation du Potentiel Humain s'accorde le droit de modifier ses tarifs pour d'autres formations ou des formations futures.

Les prix applicables **pour le cycle 2020/2021** sont fixés à :

Tarif applicable **jusqu' au 16 octobre 2020** : 4.400 € (TVA non applicable) par module, ou 15.300 € (TVA non applicable) pour l'ensemble du cycle en cas de règlement en une seule fois et ce avant le démarrage de la formation. Un acompte de 25 % devra être réglé à la validation du dossier de candidature, le solde sera dû avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par module, chaque module devra être réglé au plus tard 1 semaine avant le premier jour du module concerné, par chèque ou virement.

Ces prix s'entendent supports pédagogiques inclus et hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Les frais de passage de certification sont en sus à 300 € (TVA non applicable)

2.2

Formations 2020/2021

- **Module 1 : 16,17 & 18 Octobre 2020**
- **Module 2 : 29,30 & 31 janvier 2021**
- **Module 3 : 9,10 & 11 Avril 2021**
- **Module 4 : 2,3 & 4 Juillet 2021**
- **Passage de la certification ; 17&18 Juillet 2021**

Les horaires par défaut des formations sont de 9h à 13h et de 14h à 19h les deux premiers jours et de 9h à 13h et de 14h à 17h30 le 3eme jour.

3 : Noms, marques et utilisation des marques

L'attention du candidat à la formation est tout particulièrement attirée sur le fait que la participation à la présente formation ne lui confère aucun droit de faire état d'une quelconque qualification dans laquelle apparaîtrait, même indirectement la méthode S.A.N.E. (Système d'Alignement Neuro Emotionnel), la formation SANE., « COACH SANE »

ni avec aucune des marques ou méthodes appartenant à ou utilisées par INSTITUT DE FORMATION DU POTENTIEL HUMAIN ou utilisant l'acronyme S.A.N.E. (ou SANE) sous une forme détournée (par exemple Coach S.A.N.E.).

Le candidat ayant participé à une formation a la possibilité de relayer la communication concernant les marques et événements. Toutefois, toute utilisation des marques, produits et méthodes à des fins de promotion personnelle qui contreviendrait à la charte INSTITUT DE FORMATION DU POTENTIEL HUMAIN est strictement interdite et entraînera immédiatement une action en responsabilité. La charte des marques, produits et méthodes INSTITUT DE FORMATION DU POTENTIEL HUMAIN est disponible à tout moment sur le site : www.institutsane.com

Seule l'obtention du diplôme de « COACH SANE » peut permettre au CANDIDAT de pouvoir faire état de sa capacité à utiliser les méthodes utilisées et développées dans le cadre de cette formation. Les conditions d'utilisation sont décrites dans le contrat de licence ainsi que dans la charte d'utilisation du diplôme, délivrés en cas de réussite de l'examen final par le CANDIDAT.

4 : Documents nécessaires pour la demande d'inscription

- L'un des diplômes visés dans les prérequis ci-dessus.
- Chèque de 180 Euros à l'ordre de Institut de Formation du Potentiel Humain.
- Description du projet professionnel.
- Toute information permettant de justifier de votre expérience ou du projet professionnel réalisé.

Je certifie avoir pris connaissance et accepté la charte d'utilisation des marques, produits et méthodes INSTITUT DE FORMATION DU POTENTIEL HUMAIN dans sa dernière version et figurant à l'adresse : www.institutsane.com

Signature

Je certifie l'exactitude des éléments portés à ce dossier
et atteste avoir compris les conditions d'inscription

Fait à _____ le _____.

Signature

CONDITIONS GENERALES DE LA FORMATION DE COACH SANE - INSTITUT SANE

Les présentes Conditions Générales (ci-après CGV) sont applicables à la réalisation de prestations de formation au profit d'un candidat telle que décrite le cas échéant dans une proposition, une convention, un contrat, une inscription ou tout autre document sur quelque support que ce soit précisant la nature d'une formation confiée à Institut de Formation du Potentiel Humain.

Il est précisé qu'en aucun cas les dispositions des CGV ont vocation à primer sur les dispositions de tout contrat écrit conclu postérieurement entre Institut de Formation du Potentiel Humain et le candidat.

L'inscription par le candidat à une formation implique l'acceptation sans réserve des CGV.

Assiduité

L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie.

Toute absence à un cours doit être exceptionnelle.

Facturation des formations.

Pour toute formation professionnelle, il appartient au candidat d'adresser la demande de convention de la formation choisie ou le bon de commande, ainsi que la totalité du montant de la formation qui doit être réglé immédiatement.

Il appartient au candidat de s'assurer du parfait paiement de sa formation par l'Organisme désigné préalablement à la formation. A défaut, le Participant s'engage à régler les factures émises par Institut de Formation du Potentiel Humain, charge à lui d'en demander ensuite le remboursement à son Organisme tiers.

Conditions de paiement :

**Le paiement est effectué par chèque bancaire ou postal ou virement à l'ordre de :
Institut de Formation du Potentiel Humain, 14-16 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS**

**N° IBAN : FR76 3007 6020 2120 2966 0020 473
Institut de Formation du Potentiel Humain est membre d'une association agréée et accepte le règlement des honoraires par chèque.**

Identifiant du centre de formation : N° 11754650475 - SIRET : 529266629

Propriété Intellectuelle - Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le candidat s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de Institut de Formation du Potentiel Humain.

Paraphes

Conditions de participation - report

Institut de Formation du Potentiel Humain accueillera les candidats dans la limite des places disponibles. Dans le cas d'une formation comprenant plusieurs sessions, la recherche du meilleur équilibre des sessions peut amener les formateurs à proposer des modifications de dates. La composition des groupes peut amener Institut de Formation du Potentiel Humain à modifier le lieu de réalisation de l'action de formation.

Dans l'hypothèse d'une modification des lieu et dates, le candidat sera averti du changement au plus tard 3 mois avant la date de l'évènement concerné. Dans l'hypothèse où le candidat serait dans l'impossibilité de se rendre à la formation au lieu ou à la nouvelle date retenue, il pourra demander le remboursement des sommes éventuellement avancées pour cette formation.

Clause limitative de responsabilité

Institut de Formation du Potentiel Humain agit en qualité de prestataire de service de formation et dispense notamment les conseils les plus appropriés, compte tenu des données actuelles de la technique et des possibilités des candidats, en accomplissant toutes les diligences qui sont en son pouvoir. Elle contracte à ce titre une obligation de moyens.

Il s'ensuit que la responsabilité éventuelle de Institut de Formation du Potentiel Humain, quel que soit le fondement d'une réclamation et la nature de la responsabilité concernée, est contractuellement limitée à un montant n'excédant pas le 50% du prix de la formation considérée.

Il appartient au candidat de se prémunir et de s'assurer à ses frais et par tous moyens à sa convenance des risques qui pourraient être encourus durant la formation.

Confidentialité des Données

Les informations demandées au candidat sont nécessaires au traitement de sa demande.

Dans l'hypothèse où le candidat consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le candidat doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Institut de Formation du Potentiel Humain.

Intransférabilité

Toute formation est conclue intuitu personae et aucune des parties ne pourra céder de droits et obligations découlant d'une inscription à une formation de quelque façon que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.

Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

A Institut de Formation du Potentiel Humain ; 14/16, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Au candidat : à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription.

Litige et attribution de compétence

Tout litige, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Les présentes CGV sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Paraphes